



Malfaçons pose cloture, portail et portillons

Par **krys_rou**, le **20/05/2009** à **23:25**

Bonjour,

J'ai un problème de malfaçons avec un entrepreneur qui m'a posé en juillet 2008 une nouvelle cloture, un portail et un portillon en aluminium imitation bois.

En 6 mois depuis la pose :

- l'enduit du mur a commencé à claquer
- 2 chapeaux se sont cassés autour d'un piquet
- 2 lisses se sont fendues

Ensuite :

- L'entreprise a reconnu que c'était parce qu'ils n'avaient pas mis de joints de dilatation, ils ont reconnu également qu'une lisse était décolorée (perte de l'imitation bois) et prévus sont remplacement.
- Ils ont accepté de prendre à leur charge la réparation des travaux mais entre temps nous avons constaté des nombreuses décolorations supplémentaires ainsi qu'une différence de hauteur entre les lisses à gauche du portillon et celles à droite du portillon (il faut avouer que le mur n'est pas non plus à la même hauteur des 2 cotés)
- l'entreprise devait depuis prendre contact avec son fournisseur pour lui exposer le problème.
- nous avons essayons de joindre l'entreprise pour avoir des nouvelles (6 fois en un mois), la personne ne nous a jamais rappelé (la secrétaire filtre nos appels)
- nous avons donc envoyé une lettre recommandé avec AR pour demander à l'entreprise de tout démonter, réparer les dégâts (chapeaux cassé, enduits claqués + peinture à refaire) puis soit de reposer le meme modèle, soit un modèle différent sans l'imitation bois soit de nous indemniser
- apres 3 semaines et 5 appels, nous avons réussi à avoir la personne qui dit ne pas avoir apprécié la lettre, qu'il souhaitait faire un arrangement à l'amiable mais que la lettre avait changer la donne
- il déclare être venu le 31/03 avec son fournisseur qui n'a trouvé aucun problème de

décoloration (nous étions chez nous ce jour là et n'avons vu personne)

- il nous demande de faire une déclaration de sinistre auprès de notre assurance
- notre assurance nous indique qu'il ne s'agit aucunement d'un sinistre, et que l'entreprise se doit de réparer les malfaçons (garantie de parfait achèvement) et que malheureusement nous ne disposons pas de l'assistance juridique.
- l'entreprise ne veut rien savoir

Les travaux auront 1 an en juillet, que faire ? Avocat ? Huissier ? Expert ?

Le mur a coûté 1000 euros et nous avons payé 6500 euros à l'entreprise en question pour le portail, portillon et clôture.

Est ce que nous n'aurons pas trop de frais en justice et avons nous une chance d'avoir gain de cause (notamment sur la partie décoloration)

Je vous remercie par avance.